



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

PIVER fragilités sociales

5 octobre 2017

Panorama des structures d'aide alimentaire en Picardie

Cédric Van Gertruy, Pôle études, observation et mission d'appui (PEOMA),
DRJSCS Hauts-de-France

Maud Allanic, Pôle des politiques sociales, DRJSCS Hauts-de-France

→ Les cahiers
de la DRJSCS

→ Cohésion sociale



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

→ Panorama des structures d'aide alimentaire
en ex-Picardie

Extension de l'étude en Nord - Pas-de-Calais

Septembre 2017



Direction régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale
Hauts-de-France

www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

20 Square Friant Les 4 Chênes - 80039 Amiens Cedex 01

→ Jeunesse

→ Sports

→ Cohésion sociale

→ Formations



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

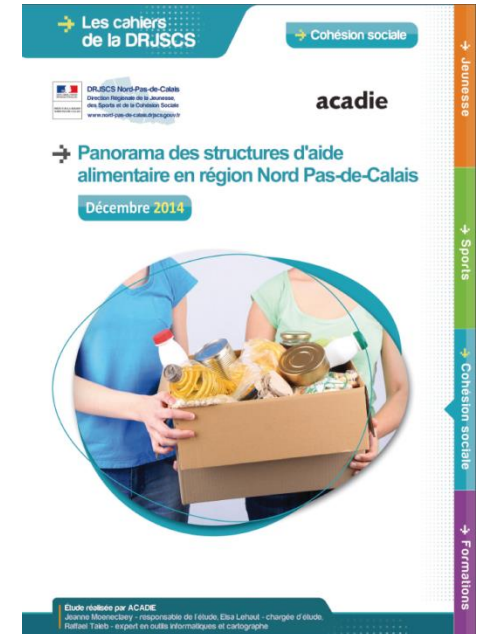
Plan de la présentation

Introduction: la démarche des Panoramas des structures de l'aide alimentaire en Hauts-de-France (Nord-Pas-de-Calais puis Picardie)

1. Qu'est ce que l'aide alimentaire ?
2. Le paysage de l'aide alimentaire en Picardie
3. Les résultats de l'enquête en Picardie

La démarche des Panoramas des structures de l'aide alimentaire en Hauts-de-France par la DRJSCS (Nord-Pas-de-Calais puis Picardie)

- Contexte de l'étude: **plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté** et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 (axe sur l'aide alimentaire)
- **Etude réalisée dans le Nord-Pas-de-Calais fin 2013, début 2014**
 - o Première vision d'ensemble de l'aide alimentaire dans le Nord-Pas-de-Calais
 - o Outil destiné à améliorer la réponse à apporter aux usagers: mise en place d'un groupe de travail régional sur l'aide alimentaire
- **Réforme territoriale** et fusion des régions NPDC et Picardie
=> extension des travaux à l'ex Picardie:
 - o Panorama de l'aide alimentaire en ex Picardie
 - o Groupe de travail régional Hauts-de-France



1. Qu'est ce que l'aide alimentaire ?



➤ Définition et contexte de l'aide alimentaire

- Définition: l'aide alimentaire telle que définie par la loi du 27 juillet 2010 a pour objet la **fourniture de denrées aux personnes les plus démunies**. Elle constitue à la fois un soutien d'urgence et une porte d'entrée vers un accompagnement social global (accès aux droits)
- Les acteurs de l'aide alimentaire
 - Secteur associatif
 - Acteurs publics : CCAS/CIAS.
- Les bénéficiaires de l'aide alimentaire: « *personnes les plus démunies* »
 - 4,8 millions d'inscriptions dans des centres d'aide alimentaire en 2015 en France
 - Diversification du profil public de l'aide alimentaire
 - Hauts-de-France: taux de pauvreté de 18% (plus d'un million de personnes)
- Des formes variées d'aide alimentaire : repas, colis, libre service, maraudes, bons ou tickets alimentaires, épiceries sociales...

1. Qu'est ce que l'aide alimentaire ?



➤ Le régime juridique de l'aide alimentaire : les habilitations

Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche codifiée dans le Code rural et de la pêche maritime (CRPM) + *décret n°2012-63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire / arrêtés du 8 août 2012*

- **Définit pour la première fois** l'aide alimentaire : « *a pour objet la fourniture de denrées aux personnes les plus démunies* »
- Met en place un **régime d'habilitations** (nationales et régionales)
 - Concerne uniquement les **associations** (pas les CCAS)
 - Les associations doivent être habilitées pour recevoir des **contributions publiques** destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire
 - Compétence commune du **Ministère de l'agriculture et du Ministère des solidarités**
 - Habilitations **nationales (DGCS / DGAL) et régionales (DRJSCS / DRAAF)**
 - Premières habilitations valables **trois ans** puis nouvelles habilitations valables **dix ans**.

1. Qu'est ce que l'aide alimentaire ?



Les habilitations de l'aide alimentaire dans les Hauts-de-France

En HDF, les **habilitations régionales** sont pilotées par la DRJSCS avec l'appui de la DRAAF

Année	Nombre d'associations ayant été habilitées
2014	142 (109 en NPDC et 33 en Picardie)
2015	23 (8 en NPDC et 15 en Picardie)
2016 (HDF)	25 (19 en NPDC et 6 en Picardie)
2017 (HDF) <i>Instruction en cours</i>	12 associations ont été habilitées pour la 1 ^{ère} fenêtre 13 associations ont fait une première demande d'habilitation dans le cadre de la deuxième fenêtre (en cours d'instruction) 117 associations ont fait une demande de renouvellement de leur habilitation délivrée en 2014 (sur 142)

En plus des associations habilitées régionalement, sont présentes sur les territoires en HDF: les **antennes des « têtes de réseau » habilitées nationalement** (banques alimentaires, restos du cœur, Secours populaire, croix rouge...) ainsi que les **CCAS**.

1. Qu'est-ce-que l'aide alimentaire ?



➤ Les sources de financement de l'aide alimentaire

- **Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 2014-2020: 80 M€ / an**
- **Fonds nationaux (BOP 304 action 14)**
 - Crédit national des épiceries solidaires (8M€)
 - Subventions attribuées aux associations habilitées
 - Au niveau national (4 M€)
 - Au niveau régional (14 M€)
- **+ aide des collectivités territoriales, des entreprises et des particuliers..**
- **+ bénévolat** (valorisé à hauteur de 550 M€ par la Cour des comptes en 2009)



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

2. Le paysage de l'aide alimentaire en Picardie

Constitution de la base de données

➤ Les sources de données

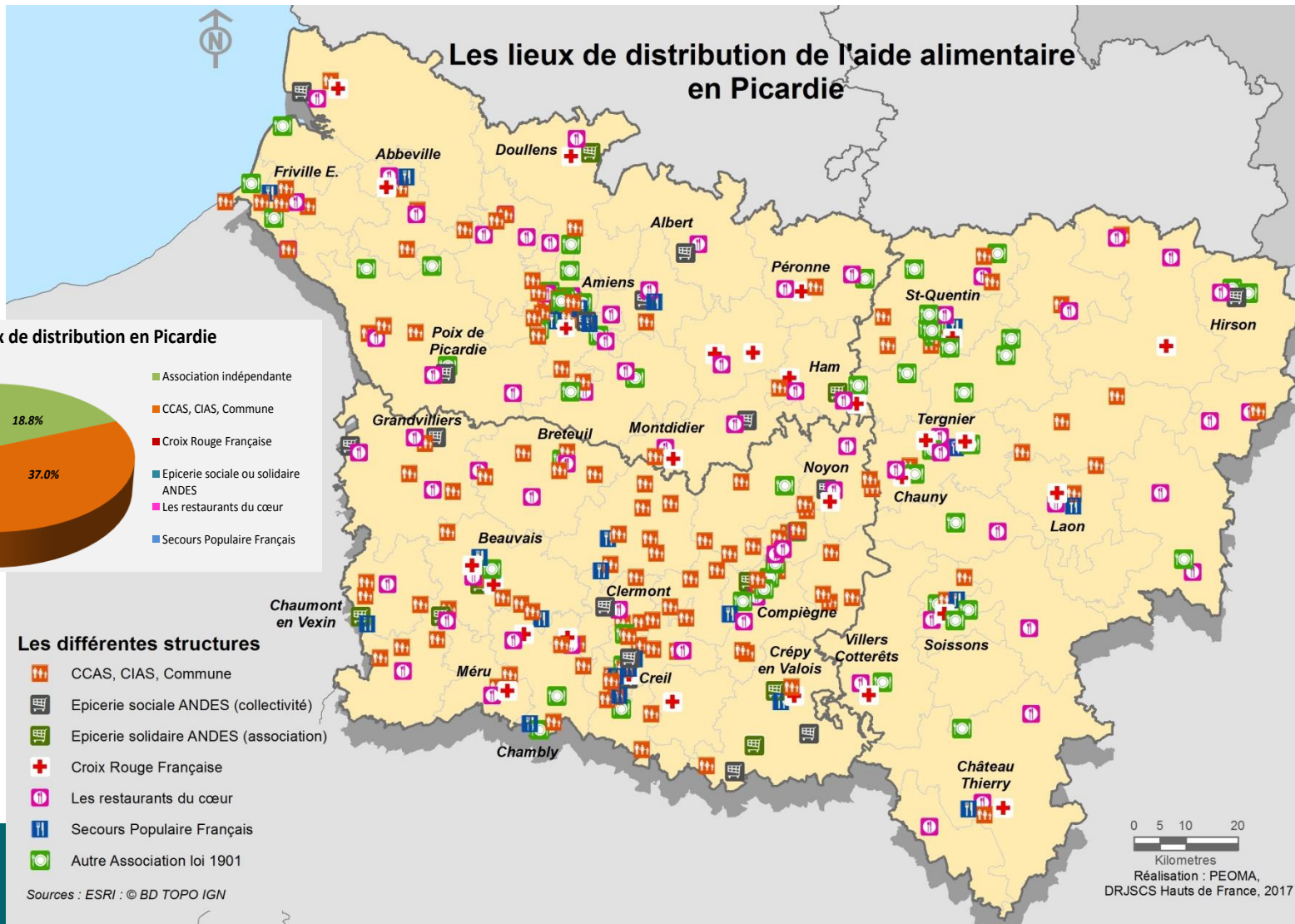
- **Les Fiches d’habilitation régionales** : DRJSCS,
- **Les habilitations nationales** : DGCS,
- **Les données des partenaires** : Acteurs publics (DDCS, CCAS) et associatifs (Banques alimentaires,...),
- **L’enquête Aide alimentaire** : structures publiques non identifiées, associations non habilitées.

➤ Compilation et synthèse

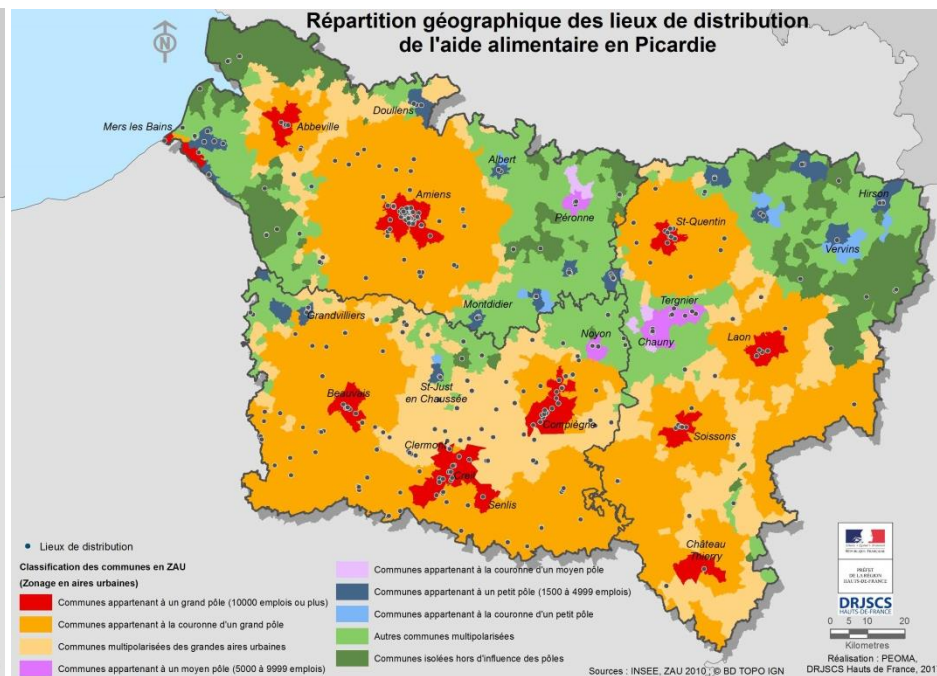
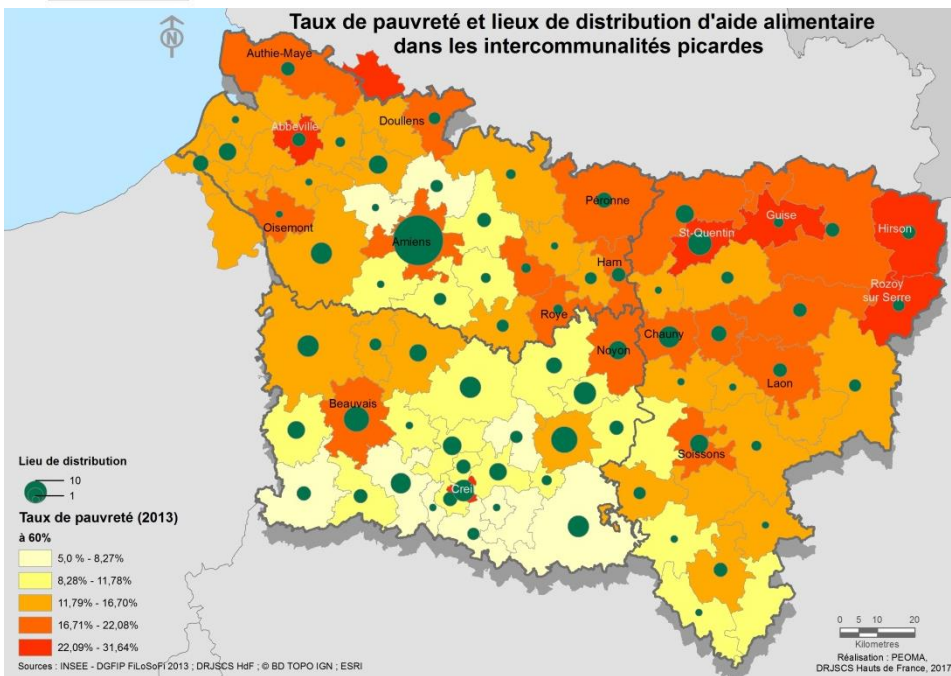
- Un travail de recherche rigoureux mais non exhaustif,
- Géolocalisation des données,
- Cartographie de l’aide alimentaire selon le type d’acteurs.

➤ Résultat : **225 opérateurs et 362 lieux de distributions recensés en Picardie**

Une couverture territoriale satisfaisante



Répartition des lieux de distribution selon le taux de pauvreté et le type d'espace



- Une meilleure couverture territoriale de l'aide alimentaire dans l'espace urbain (carte de droite),
- Certains secteurs où le taux de pauvreté est élevé, ne bénéficient pas de nombreuses implantations de lieux de distribution (carte de gauche).



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

3. Les résultats de l'enquête en Picardie



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

Rappel des objectifs et de la méthodologie :

Les objectifs

- Identifier les structures d'aide alimentaire et les différents réseaux,
- Qualifier l'aide alimentaire : organisation des structures, types de distribution, moyens des opérateurs ...,
- Qualifier les bénéficiaires de l'aide alimentaire,
- Déterminer l'évolution de l'aide alimentaire,
- Etablir une cartographie picarde de l'aide alimentaire,
- Avoir une cohérence avec l'étude réalisée dans le Nord-Pas-de-Calais,
- Construire une base de données
- Partager les connaissances entre les acteurs

La méthodologie

- La constitution d'un COPIL (DRJSCS, DDCS, CCAS d'Amiens, DRAAF, URIOPSS),
- La constitution de l'équipe opérationnelle (PEOMA et PPS de la DRJSCS),
- L'adaptation et la rédaction des questionnaires,
- La constitution de la base de données des destinataires,
- La période d'enquête (par mail) et les relances (mail, téléphone),
- La collecte des données et amélioration qualitative,
- L'analyse des réponses
- Restitution et diffusion

Participation à l'enquête :

Enquête « opérateurs » : Un taux de réponse global estimé à 26,8%
798 mails envoyés → 214 réponses reçues

Taux de réponses par type de structure	
Association	78,5%
CCAS	21,1%
Ensemble	26,8%

Répartition géographique des répondants du questionnaire opérateur	Part
Aisne	13.1%
Oise	67.1%
Somme	19.7%

Un taux de réponse à relativiser car :

- De nombreuses structures du listing n'étaient finalement pas concernées par le sujet,
- Pour 27,1% des structures ayant répondu, l'aide alimentaire ne fait pas partie de leurs activités.

Enquête « lieu de distribution » : 143 questionnaires reçus
Une participation mitigée
(67,8% des structures ont rempli les deux questionnaires)

Les résultats :

Les activités des structures :

<i>Les activités proposées</i>	<i>Part</i>
Aide Alimentaire	72,9%
Domiciliation	16,4%
Diverses aides financières personnalisées	10,3%
Vestiaire	10,3%
Autres activités*	9,8%
Aides ponctuelles et saisonnières (vacances, fin d'année)	7,5%
Ateliers / chantiers d'insertion	6,5%
Aides diverses à destination des personnes âgées	6,1%
Aide contre la précarité énergétique et paiement des loyers	5,1%
Jardins potagers	4,7%
Aide aux démarches administratives	4,7%
Actions culturelles	4,2%
Hébergement en structure (ouvert à l'année)	3,3%
Autres activités non communiquées	14,0%

Total des votants : 214

Autres activités* : exemple : maraude, accueil de jour, informations à l'usager.

Six structures sur dix ont au minimum deux activités.

Les principales activités selon :

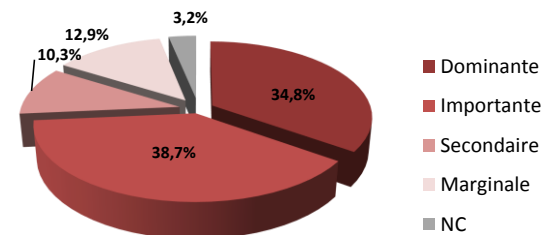
Les CCAS ou collectivités :

La domiciliation (55,7%) et les aides financières diverses (21,3%)

Les associations :

Le vestiaire (56,3%) et les activités sociales et culturelles (28,1%)

Pour votre structure, l'aide alimentaire est :



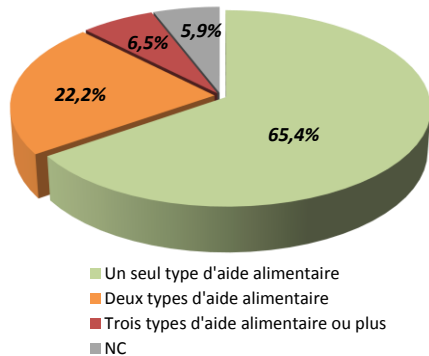
**90,3% des associations font de l'aide alimentaire,
65,1% des CCAS ou mairies.**

Les types d'aide alimentaire :

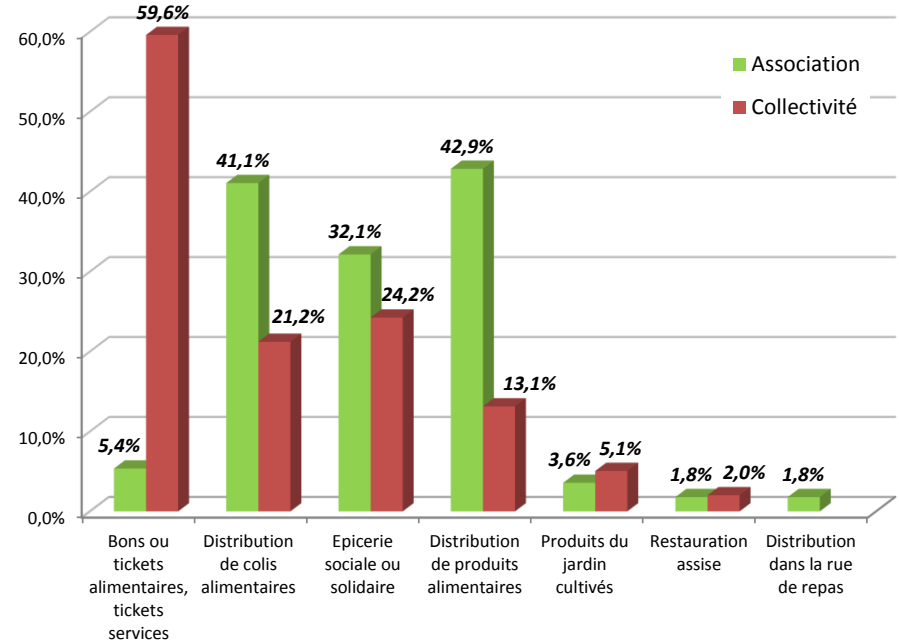
Type d'aide alimentaire	Part
Bons alimentaires, tickets alimentaires, tickets services (pour achat alimentaire)	39,4%
Distribution de colis alimentaires (ou de paniers préconstitués)	28,4%
Epicierie sociale ou solidaire	27,1%
Distribution de produits alimentaires	23,9%
Produits du jardin cultivés par les bénéficiaires	4,5%
Restauration assise	1,9%
Distribution dans la rue de repas à consommer sur place	0,6%
Autre	1,9%
NC	5,8%

Les tickets ou bons alimentaires est le mode le plus fréquent dans les CCAS, alors que la distribution de colis ou de produits est plus plébiscitée dans les associations.

Nombre de type d'aide alimentaire développé par structure



Les types d'aide alimentaire selon l'opérateur

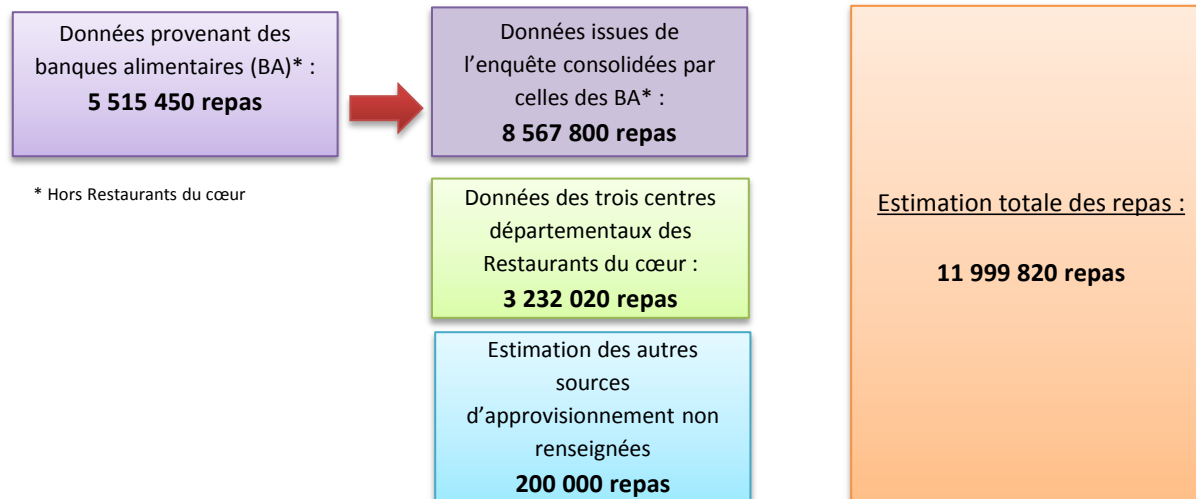


Les sources d'approvisionnement :

	Association	collectivités	Ensemble
Banque alimentaire	64,5%	33,3%	51,9%
Propre réseau associatif (national)	39,8%	6,3%	26,3%
Partenariats locaux	59,1%	30,2%	47,4%
Achats	28,0%	39,7%	32,7%
Production propre (jardins)	2,2%	7,9%	4,5%
Dons et collecte auprès des particuliers	50,5%	14,3%	35,9%
Autre	3,2%	4,8%	3,8%
NC	2,2%	23,8%	10,9%

Estimation de l'aide alimentaire en Picardie :

Au moins l'équivalent de 12 millions de repas et 675 400 € de tickets ou bons alimentaires



Limites :

- Un CCAS sur cinq a répondu à l'enquête **et** à la question de la quantité (en euros) des tickets ou bons alimentaires distribués,
- Estimation basse de repas distribués car aucune donnée exploitable pour une quarantaine de structures.



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

Pour conclure :

Quelques éléments supplémentaires présents dans la rapport :

- L'organisation des structures : budget, équipements, moyens humains,
 - Les bénéficiaires de l'aide alimentaire,
- Synthèse des entretiens réalisés par type de structure (banque alimentaire, SPF, ANDES, ...).

Dans les prochaines semaines :

Une nouvelle cartographie de l'aide alimentaire dans les Hauts de France sera réalisée.

Un travail de mise à jour et de compilation de données est actuellement en cours